

1. Conditions d'admissibilité

- Détenir une attestation en classement des grains de l'Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe (avoir réussi la formation de base).

2. Grains visés (une formation distincte pour chacun des types de grains)

- Blé destiné à l'alimentation humaine;
- Canola;
- Épeautre;
- Féveroles;
- Grain mélangé;
- Haricots;
- Lentilles;
- Lin;
- Pois;
- Sarrasin;
- Seigle;
- Soja;

3. Matériel requis lors de la tenue de la formation

- **Blé destiné à l'alimentation humaine** : les tamis à sarrasin n^{os} 5 et 6 ainsi que le tamis à fentes n^o 4.5;
- **Canola** : les tamis à trous ronds n^{os} 5, 5.5, 6, 6.5, 7, et 7.5 ainsi que les tamis à fentes n^{os} 0.028, 0.032, 0.035, 0.038 et 0.040. Il est également exigé de posséder une réglette à 100 trous et un rouleau pour l'identification par trituration des graines échauffées et des graines nettement vertes;
- **Grain mélangé** : le tamis à fentes n^o 9, les tamis à sarrasin n^{os} 5 et 6 ainsi que et le tamis à trous ronds n^o 4,5;
- **Haricots** : les tamis à fentes n^{os} 8, 9 et 11;
- **Lin** : le tamis métallique n^o 4 x 14 (mailles) ainsi que et le tamis à trous ronds n^o 4.5. Il est également exigé de posséder un rouleau pour l'identification par trituration des graines échauffées et des graines vertes;
- **Pois** : les tamis à trous ronds n^{os} 11, 14 et 15 ainsi que le tamis à fentes n^o 9;
- **Sarrasin** : les tamis à fentes n^{os} 6 et 8, le tamis à trous ronds n^o 15 ainsi que le tamis à sarrasin n^o 6;
- **Soja** : le tamis à trous ronds n^o 8 ainsi que le tamis à fentes n^o 9;

4. Documentation requise

- Apportez votre Manuel du préposé au classement des grains;
- La documentation relative au classement du type de grain visé vous sera remise lors du cours.

5. Durée, coût et déroulement du cours

- Durée : une demie à une journée entière, au bureau, selon le type de grain choisi;
- Coût : 158 \$ par personne.

6. Examen

- Pas d'examen après la formation théorique et pratique;
- Une attestation de perfectionnement est émise par la Régie.